

Huitième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 14 septembre 2016, à 17 h.

PRÉSENCES

SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
HAM-SUD	M. Georges St-Louis
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

ABSENCES

ASBESTOS	M. Hugues Grimard
DANVILLE	M. Michel Plourde

Le tout sous la présidence de M. Pierre Therrien, préfet-suppléant et maire de la Municipalité de St-Adrien.

2016-09-0043
ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2016-09-0044
PROCÈS-VERBAL DU 13 JUILLET 2016

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 13 juillet 2016, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 13 juillet 2016 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2016-09-0045
FONDS FLI-RÉGULIER, FSE GÉNÉRAL
COOP DESTINATION SAINT-CAMILLE

CONSIDÉRANT que l'organisme Coop Destination Saint-Camille ainsi que son projet sont admissibles aux FSE/FLI ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI-Régulier et FSE-Général;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 14 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Georges St-Louis
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FLI-Régulier au montant de 35 000 \$ et une subvention du FSE-Général au montant de 15 000 \$ à la Coop Destination Saint-Camille pour le projet de centre de congrès en milieu rural;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2016-09-0046
FONDS FLI-RELÈVE
FERME PICADY

CONSIDÉRANT que l'organisme Ferme Picady ainsi que son projet sont admissibles au FLI ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution du Fonds FLI-Relève;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 14 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que ce projet ne vise pas à affaiblir la portion agricole bovine de l'entreprise et que le promoteur soit accompagné afin de planifier les besoins futurs de l'entreprise, de connaître ou d'anticiper sa retraite, et de favoriser le transfert, tel que le stipule le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FLI-Relève au montant de 25 000 \$ à la Ferme Picady pour le transfert de l'entreprise;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de cette aide financière.

Adoptée.

2016-09-0047
FONDS FLI-REGULIER ET FSE-GÉNÉRAL
VIGNOLE LA VALLÉE DES NUAGES SENC.

CONSIDÉRANT que l'entreprise Vignole la Vallée des nuages senc. ainsi que son projet sont admissibles au FSE/FLI ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution du Fonds FSE-Général;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 14 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande au comité administratif de la MRC des Sources de ne pas accepter la demande au Fonds FLI-Régulier au montant de 75 000 \$ parce que le promoteur n'a pas l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour faire une activité commerciale (construction d'un chapiteau) en zone agricole;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds FSE-Général au montant de 5 000 \$ à l'entreprise Vignoble la Vallée des nuages senc. pour l'expansion de l'entreprise;

QUE la MRC des Sources refuse le prêt du Fonds FLI-Régulier au montant de 75 000 \$ parce que le promoteur n'a pas l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour faire une activité commerciale (construction d'un chapiteau) en zone agricole;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de cette aide financière.

Adoptée.

VARIA

2016-09-0048

DEMANDE D'APPUI – CANDIDATURE P'TIT BONHEUR DE SAINT-CAMILLE AU PROGRAMME «SCÈNES OUVERTES»

CONSIDÉRANT l'appel à projets de la Société des arts technologiques de Montréal pour le programme «Scènes ouvertes» ;

CONSIDÉRANT que ce programme s'adresse à des diffuseurs culturels pour l'acquisition et l'utilisation d'équipements permettant la téléprésence ;

CONSIDÉRANT que ce programme permettrait au P'tit Bonheur de Saint-Camille de mettre en marché différemment son offre culturelle actuelle mais aussi de susciter des collaborations dans un contexte de formation ou de programmation événementielle ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'insère dans les orientations de développement de Saint-Camille, de l'Agenda 21 et du Plan numérique territoriale de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT que le comité administratif recommande au conseil de la MRC qu'elle donne son appui à la candidature du P'tit Bonheur de Saint-Camille au programme «Scènes ouvertes»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Georges St-Louis

QUE le comité administratif de la MRC des Sources appuie la candidature du P'tit Bonheur de Saint-Camille au programme «Scènes ouvertes» de la Société des arts technologiques de Montréal ;

QUE cet appui de la MRC des Sources ne signifie pas un engagement financier de sa part.

Adoptée.

2016-09-0049

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 17 h 15.

Adoptée à l'unanimité.